



Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, « APRODH »

RAPPORT D'OCTOBRE 2023

SIGLES ET ABBREVIATIONS

APRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues
BSR	: Bureau Spécial de Recherche
CDS	: Centre de Santé
CMCL	: Centre des Mineurs en Conflit avec la Loi
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNIDH	: Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme
CNL	: Congrès National pour la Liberté
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FBU	: Franc Burundais
IST	: Infection Sexuellement Transmissible
NI	: Non Identifié
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PJ	: Police Judiciaire
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RN	: Route Nationale
SNR	: Service National de Renseignement
TGI	: Tribunal de Grande Instance
TV	: Télévision
VIH/SIDA	: Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquise
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

I. INTRODUCTION

Le présent rapport met en évidence les différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du Burundi au cours du mois d'Octobre 2023. Tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois n'ont pas pu être documentés car certains sont commis dans la clandestinité totale et échappent à l'attention des observateurs des droits humains.

Généralement, le rapport commence par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale pour donner une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.

Ainsi, au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et la tranquillité de la population sont :

- 1- Des cas d'anomie sociale caractérisés par des suicides volontaires,
- 2- Des cas de destructions méchantes des biens commis à l'endroit des propriétaires non-membres du parti CNDD-FDD,
- 3- Des cas d'attaque des personnes paisibles par des personnes non identifiées,
- 4- Des pertes en vies humaines et des personnes blessées foudroyées ou suite aux glissements de terrains causés par des pluies torrentielles ici et là dans le pays (Makamba, Rumonge, Bujumbura rural,...),
- 5- Des formations paramilitaires des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD en commune Mabayi, province Cibitoke.

Sur le plan politique, le rapport met en évidence des contributions forcées en commune et province Muyinga, la réunion clandestine des membres de la milice Imbonerakure en commune Busoni, province Kirundo et les élections des secrétaires provinciaux du parti CNDD-FDD en conformité avec la nouvelle délimitation des provinces.

Dans le domaine judiciaire, le rapport fait état des cas d'arrestations arbitraires suivies des détentions illégales, des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues et des cas d'exécution extrajudiciaire.

En second lieu, le rapport réserve une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.

Troisièmement, les cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier identifiés au cours du mois concerné par le présent rapport sont épinglés.

Quatrièmement, le rapport évoque les cas de torture, de traitements cruels, inhumains et dégradants qui ont été identifiés au cours du mois concerné par ledit rapport.

Cinquièmement, le présent rapport présente la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois d'Octobre 2023 en mettant un accent particulier sur la surpopulation carcérale avec comme corollaire, la promiscuité et la précarité des conditions de détention dans les différentes prisons.

Le rapport se termine par une conclusion et des recommandations pour améliorer la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire

La première partie de ce rapport aborde les aspects en rapport avec le contexte sécuritaire, politique, judiciaire et social avec un accent particulier sur les domaines sécuritaire et judiciaire.

Sur le plan sécuritaire, cette section met en évidence l'ampleur de la détérioration de la sécurité dans le pays avec des cas d'illustration à l'appui. Il y a notamment lieu de citer :

1- Un homme s'est suicidé en commune Kigamba, province Cankuzo

En date du 30 septembre 2023, Abraham Rutobotobo résidant sur la sous-colline Bugendajoro, colline Rusagara, commune Kigamba, province Cankuzo et âgé d'environ 75 ans, s'est suicidé à son domicile à l'aide d'un poison qu'il a avalé. Selon des sources sur place, le mobile de ce suicide est lié à une mésentente entre lui et une de ses 4 femmes. Il a laissé un écrit expliquant que la cause de son suicide est le dénigrement de sa 3^{ème} femme.

2- Trois vaches brûlées en commune Vyanda, province Bururi

En date du 9 octobre 2023, sur la colline Gihinga, commune Vyanda, province Bururi, 3 vaches appartenant à Eliachim Gashirahamwe, cultivateur, ont été brûlées dans leur étable par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, la police a arrêté 3 personnes et les a conduites au cachot de la police de Bururi pour des raisons d'enquête.

3- Un champ de maïs détruit en commune et province Kayanza

En date du 9 octobre 2023, sur la colline Rwintare, commune et province Kayanza, un champs de maïs se trouvant dans un marais a été détruit par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, ce champ détruit appartient au chef de colline Rwintare, Oscar Mbonimpa, membre du parti CNL.

4- Une fouille perquisition au chef-lieu de la province Cankuzo

En date du 12 octobre 2023, de 5 heures à 8 heures du matin, des policiers estimés entre 30 et 40 du commissariat de Cankuzo, dirigés par l'OPJ Alfred Murengerantwari ont effectué une fouille perquisition à la 3^{ème} avenue du quartier Kigwati III, au centre urbain de la commune et province Cankuzo. Selon des sources sur place, ces policiers entraient dans les ménages et demandaient aux personnes d'ouvrir les portes de leurs maisons. Ils circulaient à l'intérieur de la maison et sortaient sans rien dire. La population n'a pas été informée de l'objet de cette fouille.

5- Une femme blessée en commune et province Kayanza

En date du 12 octobre 2023, vers 16 heures, sur la sous-colline Bwari, colline Mihigo, commune et province Kayanza, Pascaline Butoyi, âgée de 28 ans, a été mordue au niveau des lèvres de la bouche par Léonidas Bucumi, âgé de 25 ans, célibataire à l'aide des dents. Selon des sources sur place, Pascaline Butoyi rentrait chez elle en provenance du centre Mihigo où elle était partie à la recherche du repas de ses enfants quand elle a été attaquée par Léonidas Bucumi. Selon les mêmes sources, Karenzo Frédéric, chef collinaire est intervenu et a donné des frais à la victime pour se faire soigner au centre de santé Gahahe. Au moment de l'intervention du chef de colline, le présumé auteur avait déjà pris fuite.

6- Quatre enfants morts et six autres blessés en commune Kibago, province Makamba

En date du 15 octobre 2023, sur la colline Kiyange, commune Kibago, province Makamba, 4 enfants sont morts et 6 autres grièvement blessés au cours de la prière matinale suite à l'écoulement d'une Eglise de Pentecôte détruite par des pluies torrentielles mêlées de grêle. Selon des sources sur place,

des dégâts matériels comprenant 2 églises écroulées, 22 maisons et 7 salles de classes détruites ainsi que plusieurs hectares de champs de bananes endommagés ont été enregistrés. La police a indiqué que le bilan des morts n'était que provisoire et qu'elle continuait à chercher d'autres victimes sous les murs. Les 6 enfants blessés ont été évacués vers le CDS de Kiyange pour des soins médicaux.

7- Un homme mort foudroyé et 15 autres blessés en commune Mabanda et Kibago, province Makamba

En date du 15 octobre 2023 vers 15 heures, sur la colline Mara, commune Mabanda, Damas Ntirampeba, résidant sur la même colline est mort foudroyé pendant une pluie torrentielle qui s'est abattue sur la localité. Cette dernière a détruit 14 boutiques du marché de Jimbi en commune Kibago. Selon Espérance Inarukundo, Administrateur de cette commune, 15 personnes ont été blessées au cours de cette pluie et ont été conduites au CDS Kiyange pour des soins médicaux.

8- Un homme mort électrocuté en commune Kiremba, province Ngozi

En date du 17 octobre 2023, sur la colline Gatobo, commune Kiremba, province Ngozi, Daniel Minani, veilleur aux champs de l'Honorable Agathon Rwasa, et âgé de 65 ans, est mort électrocuté par la ligne électrique. Selon des sources sur place, des poteaux en bois qui supportent cette ligne électrique étaient tombés par terre et le veilleur est passé innocemment sur les câbles. Il a été enterré, le lendemain, avec l'appui d'Agathon Rwasa, qui a fourni à la famille l'appui logistique composé de cercueil et les frais funéraires.

9- Un conducteur de taxi-moto blessé en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 18 octobre 2023 vers 20 heures, sur la colline Gashanga, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, un prénommé Sévérin, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 30 ans, conducteur de taxi-moto, originaire de la colline Nyagoba de la même zone, a été attaqué et blessé au niveau du visage, des bras et du dos, à coups de couteaux par 2 hommes non identifiés, dans un boisement situé à 200 mètres de la rivière Ndurumu. Selon des sources sur place, ces derniers ont emporté sa moto de plaque n°IA1506 avant de prendre le large. Ils l'ont trompé en lui disant de les amener à Buhiga mais ils l'ont attaqué en arrêtant sa moto. La victime a été évacuée à l'hôpital de Buhiga pour des soins de santé. Quant aux les présumés auteurs, ils ont été arrêtés au centre communément appelé Tango en commune Shombo avec la moto. Ils ont été conduits au cachot du commissariat provincial de Karuzi pour des raisons d'enquête.

10- Une femme et deux mineurs morts suite au glissement de terrain en commune Muhuta, province Rumonge

En date du 21 octobre 2023 vers 20 heures, sur la sous-colline Rusovu, colline Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge, Joselyne Ntakirutimana âgée de 35 ans, Amina Irakoze âgée de 7 ans, fille de la famille Samson Nsengiyumva et Alfa Brunella Dusabe, âgée de 6 ans, fillette de Salvator Havyarimana, tous originaires de la colline Kirombwe, sont morts suite au glissement de terrain provoqué par des pluies torrentielles. Selon des sources sur place, les corps de ces personnes n'ont pas été retrouvés malgré plusieurs recherches des policiers du commissariat communal en collaboration avec les élus collinaires et la population de la colline Kirombwe. Seuls un pagne, une chemise de cette

femme et une clé attachée sur la corde ont été trouvés dans l'eau. Signalons que ces 2 enfants étaient tous élèves à l'ECOFO Bitwe de la même commune.

11- Un homme blessé en commune Gatara, province Kayanza

En date du 22 octobre 2023 vers 15 heures, sur la colline Mugeru, commune Gatara, province Kayanza, Athanase Niyongungu, cultivateur, a failli être tué, à l'aide d'une machette par son fils Pascal Nsabimana, âgé de 30 ans. Selon des sources sur place, Pascal coupait des tuteurs d'arbres de son père lorsque ce dernier, en compagnie de son fils Japhet Minani et sa femme Emerencienne Ntanyungu sont venus dans le champ dans lequel se trouvait ces arbres pour l'empêcher de continuer l'activité. Selon les mêmes sources, Pascal est descendu de l'arbre et a attrapé son père, lui a infligé 4 coups de machette au niveau du cou et un autre coup au niveau de la paume du bras droit. Le présumé auteur a été arrêté par la population de la localité en date du 25 octobre 2023 puis conduit au cachot communal de police pour des raisons d'enquête. La victime quant à elle, a été conduite à l'hôpital de Kayanza pour des soins médicaux. En date du 26 octobre 2023, dans un procès de flagrante, le présumé auteur a été condamné à une peine de 15 ans de prison ferme, d'un dédommagement moral de 5.000.000 FBU et a été interdit de jouir de ses droits civils et civiques par le TGI Kayanza.

12- Des Imbonerakure en formation paramilitaire en commune Mabayi, province Cibitoke

En date du 22 octobre 2023 vers le soir, au centre des métiers de Kiriba, au chef-lieu de la commune Mabayi, province Cibitoke, 600 membres de la milice Imbonerakure provenant de Cibitoke, Bujumbura, Bubanza et Bujumbura Mairie sont arrivés dans la localité pour participer à une formation théorique accélérée sur la tactique militaire et le maniement des armes. Selon des sources sur place, le matin du 23 octobre 2023, ces Imbonerakure portaient des tenus de sport, tenaient dans leurs mains des gourdins et entonnaient des chansons dont le contenu attisait la haine et la terreur contre les opposants du parti CNDD-FDD. Ils prenaient la route Buhoro, Butahana et Ruhororo. En dehors du sport, d'autres activités ont été organisées dans les enceintes de la paroisse Mabayi.

13- Trois personnes mortes et vingt et une autres blessées en commune Kabezi, province Bujumbura Rural

En date du 22 octobre 2023 vers 19 heures, 24 personnes dont 4 enfants avaient été blessées suite à un accident de roulage, sur la RN3, colline éte commune Kabezi, province Bujumbura Rural. Selon des sources sur place, 3 personnes sont mortes en date du 25 octobre 2023, à l'hôpital de Kabezi, province Bujumbura Rurale. Selon les mêmes sources, un véhicule de type pick-up immatriculé B 982 AIT de la société de construction GETRA et un véhicule de marque Toyota coaster immatriculé E 8360 A se sont cognés et ont fait 24 personnes blessées dont 5 blessées grièvement ont été évacuées à cet hôpital. Le véhicule de la société GETRA a été complètement déclassé après que le véhicule Toyota coaster lui est tombé dessus.

14- Deux femmes mortes et 11 autres blessées en commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural

En date du 25 octobre 2023 vers 12 heures, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, 2 femmes sont mortes foudroyées et ont été évacuées vers la morgue de l'hôpital Baho de Kajaga. Selon des sources sur place, 13 personnes qui étaient dans des champs de riz, sur la colline

Warubondo, ont été obligées de s'abriter sous l'arbre lorsque des pluies torrentielles s'abattaient sur cette localité. Selon les mêmes sources, elles ont été blessées par la foudre. Elles ont été respectivement évacuées vers l'hôpital Baho de Kajaga, l'hôpital Magnus de Kajaga et l'hôpital de la police nationale.

15- Une fille blessée en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 26 octobre 2023 vers 11 heures, dans un bistrot appelé Ouagadougou situé à la 12^{ème} avenue du quartier Kinanira II (tout près du pont Kanyosha), zone Musaga, commune Muha, Bujumbura Mairie, Arielle Ingabire a été blessée, à coups de couteau, au niveau de la tête et de la poitrine par son copain Boris Ndereyimana, serveur dans un bar appelé Favelas, au centre-ville de Bujumbura Mairie, habitant à la 2^{ème} avenue, tout près de la paroisse Sainte Anne de la Zone Musaga. Selon des sources sur place, Boris avait invité sa copine avant de se jeter sur elle en cherchant de la tuer à l'aider d'un couteau. Selon les mêmes sources, Boris a été arrêté par la police et conduit à la prison centrale de Mpimba après un procès de flagrante où il a été condamné à une peine d'emprisonnement de 5 ans et un dédommagement moral de 500.000 FBU.

16- Une personne morte en commune et province Rumonge

Dans la nuit du 29 au 30 octobre 2023, sur la colline Kanyenkoko, commune et province Rumonge, le dénommé Mugisha, âgé de 18 ans, a été attaqué et tué par un hippopotame au bord du lac Tanganyika lorsqu'il était en train de pêcher. Selon des sources sur place, l'incident a eu lieu sur la colline Nkayamba, précisément près de la rivière Dama. Le corps sans vie a été retrouvé, en date du 30 octobre 2023 dans l'après-midi. La famille du défunt a procédé à son enterrement vers 18 du même jour.

II.2. Du contexte politique

1- Nomination de quatre ministres au Gouvernement du Burundi

En date du 2 octobre 2023, le Président de la République du Burundi a sorti un décret portant nomination de quatre ministres. Il s'agit du Dr Lidwine Baradahana, Ministre de la Santé publique ; Prosper Dodiko, Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage ; Ambassadeur Gervais Abayeho, Ministre des Affaires de la Communauté Est-Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture ainsi que Vénuste Muyabaga, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi. Ces nouveaux ministres ont prêté serment en date du 3 octobre 2023 devant le Président de la République et les deux chambres du Parlement réunies.

2- Contributions forcées en commune et province Muyinga

Du 3 au 4 octobre 2023, sur les collines Kinyota et Kibogoye, commune et province Muyinga, les chefs de ces collines ont passé de porte à porte dans la collecte de l'argent destiné à l'accueil des chefs des ligues des jeunes Imbonerakure et des femmes du parti CNDD-FDD de la province Muyinga lors de la célébration de la fête des Imbonerakure. Selon des sources sur place, chaque ménage payait au minimum 5.000 FBU. Toutes les boutiques et des kiosques étaient fermés toute la journée du 4 octobre 2023 dans toutes les zones de Muyinga et de Cumba de la commune Muyinga. Selon les mêmes sources, cette célébration qui a eu lieu sur le terrain du Lycée communal de Muyinga a aussi paralysé des activités de cette école à cause du bruit.

3- Réunion des membres de la milice Imbonerakure en commune Busoni, province Kirundo

En date du 4 octobre 2023, sur la colline Gatete, commune Busoni, province Kirundo, dans la réserve naturelle de Murehe, une réunion des représentants des Imbonerakure de la province Kirundo a été organisée par Abel Ahishakiye, leur représentant provincial à Kirundo. Sur chaque colline étaient

choisis 5 Imbonerakure pour participer à la réunion. Selon des sources sur place, l'objet de cette réunion était de sélectionner des Imbonerakure membres du comité provincial de Butanyerera.

4- Election des secrétaires provinciaux du parti CNDD-FDD en conformité avec la nouvelle délimitation des provinces

En date du 7 octobre 2023, des congrès provinciaux du parti CNDD-FDD ont été tenus aux chefs-lieux de 5 nouvelles provinces du Buiundi pour élire les secrétaires provinciaux du parti selon la nouvelle délimitation qui ramène les 17 provinces à 5 provinces à savoir Bujumbura, Gitega, Buhumuza, Butanyerera et Burunga. Ces congrès ont été rehaussés par la présence de hautes autorités du pays dont le président de la République qui était à Gitega, par le président de l'Assemblée Nationale, l'honorable Gélase Ndabirabe à Butanyerera, par un membre du bureau du Sénat, Honorable Ntakarutimana à Buhumuza, par le président du Sénat, Honorable Emmanuel Sinzohagera à Bujumbura. Dans les 5 nouvelles provinces, il a été élu : Honorable Georges Nshimirimana pour Gitega, Ferdinand Habimana pour Butanyerera, Gérard Barutwanayo pour Buhumuza, Alexandre Ngoragoze pour Bujumbura et Sylvain Nzikoruriho pour Burunga.

II.3. Du contexte judiciaire

Au cours mois d'octobre 2023, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain selon les témoignages de la population. Mais, du fait que ces personnes sont souvent arrêtées d'une façon clandestine et placées en détention dans des lieux cachés, seuls quelques cas ont pu être portés à la connaissance des observateurs des droits humains.

Dans le présent rapport, les cas de personnes enlevées et/ou portées disparues identifiés sont présentés ainsi qu'un cas d'exécution extrajudiciaire.

II.3.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.

Plusieurs cas de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement ont été recensés au cours du mois d'Octobre 2023. Les cas qui ont pu être identifiés par nos observateurs des droits humains sont les suivants :

1- Trois personnes arrêtées en commune et province Rumonge

En date du 2 octobre 2023, sur la colline Nyakuguma, commune et province Rumonge, Jules Hatangimana, Kagoma Yahaya de nationalité tanzanienne et une femme ont été arrêtés par des policiers. Selon des sources sur place, Jules était allé en Tanzanie et par après, il est rentré avec Kagoma Yahaya, suspecté d'être un féticheur. Jules a organisé un site durant lequel cette femme avait rassemblé plus de 40 enfants de l'entourage auxquels ils ont donné de la nourriture sans sel sur des feuilles de banane. Selon les mêmes sources, les parents de ces enfants ont brûlé une clôture et ont endommagé des portes ainsi que des fenêtres d'une maison appartenant à Jules en l'accusant d'avoir ensorcelé leurs enfants. La police est alors intervenue et a arrêté ces 3 personnes et les a conduites au cachot du commissariat communal de police de Rumonge pour des raisons d'enquête.

2- Un journaliste arrêté en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

En date du 3 octobre 2023, dans l'après-midi, au quartier Buterere, proche des stations pour épuration des eaux usées, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, Kenny Claude Nduwimana, journaliste de

Jayce TV, membre de la milice Imbonerakure, a été arrêté à son domicile par des agents du SNR. Selon des sources sur place, une quinzaine de policiers ont commencé une fouille perquisition, le même jour, à sa résidence, avant son arrestation malgré qu'aucun objet compromettant n'avait été retrouvé chez lui. Selon des sources policières, le journaliste est suspecté de collaborer avec les influenceurs des réseaux sociaux pour s'immiscer dans le travail des autorités à la base. En date du 10 octobre 2023, Pierre Nkurikiye, porte-parole du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique a indiqué que Kenny Claude Nduwimana était détenu dans un cachot du SNR situé tout proche de la Cathédrale Regina Mundi, commune Mukaza, Bujumbura Mairie.

3- Trois cent soixante personnes détenues au cachot de commissariat de la PJ, ex-BSR en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 12 octobre 2023, au cachot du commissariat de la PJ, ex-BSR, zone Buyenzi, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, 360 personnes étaient détenues sans dossier par le Commissaire Municipal de Police de Bujumbura, Lieutenant-Colonel Jacques Nijimbere. Parmi ces détenus, il y avait 322 hommes et 38 femmes portant des enfants de moins de 3 ans et ils avaient été arrêtés dans différents endroits de la Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, ce cachot a une capacité d'accueil de 46 personnes. Selon les mêmes sources, des commissaires de la CNIDH se sont rendus sur les lieux et ont plaidé pour leur libération mais en vain. Trois procureurs des parquets de Muha, Mukaza et Ntakangwa, respectivement Albert Bucumi, Etienne Ningaba et Merveille de Dieu Cishahayo se sont rendus sur les lieux et sont intervenus pour la libération de ces personnes illégalement détenues mais le Commissaire de la PJ a refusé d'exécuter leur ordre.

4- Deux personnes arrêtées en commune et province Kayanza

Dans la matinée du 13 octobre 2023, au quartier Mukoro I, commune et province Kayanza, Vincent Ntakarutimana, âgé de 41 ans et Médiatrice Uwineza, âgée de 47 ans, veuve, ont été arrêtés par des policiers affectés au marché de Kayanza. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'adultère après que Vincent ait été trouvé chez cette veuve et dénoncé par son épouse Immaculée Ndagijimana, âgée de 37 ans. Selon des sources sur place, celle-ci venait d'apprendre que son mari était chez sa concubine et a alerté le chef de quartier, Alexandre Timbiri. Selon les mêmes sources, Vincent et Médiatrice ont été conduits au cachot du commissariat de police à Kayanza sis à la colline Kinga pour des raisons d'enquête.

5- Trois personnes arrêtées en commune et province Bubanza

En date du 19 octobre 2023, trois personnes de la même famille, Zacharie Ntibagirirwa (78 ans), sa femme Cécile Congera (70 ans) et leur fils Jean-Bosco Nyandwi (37 ans) ont été tous arrêtés par le chef de colline Buhororo 1 communément appelée Matonge, commune et province Bubanza, dans leur domicile. Selon des sources sur place, après leur arrestation, ils ont été conduits au cachot du Commissariat Provincial de la Police pour y être placés en garde à vue jusqu'au 31 octobre 2023. Ils seraient accusés de la sorcellerie. Selon les mêmes sources, ils étaient détenus illégalement sans dossier.

6- Quatre mineurs arrêtés en commune et province Bubanza

En date du 27 octobre 2023, trois mineurs à savoir : Stève Niyomvungere (14 ans), Nestor Niyongabo (12 ans), Rodrigue Nsabumuremyi (11 ans) et Patrick Nkurunziza (14 ans) ont été arrêtés et détenus au cachot du commissariat provincial de la police à Bubanza . Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir volé un petit téléphone au centre de négoce de Bubanza-Centre. Depuis leur arrestation, ils n'ont pas comparu devant l'OPJ jusqu'au 31 octobre 2023.

7- Un homme détenu plus d'un mois au cachot provincial de la police à Bubanza

Le nommé Léonce Ndayikengurukiye âgé de 48 ans, habitant de la colline Nyabitaka, commune et province Bubanza a été arrêté et détenu au cachot provincial de la police à Bubanza depuis le 14 septembre jusqu'au 31 octobre 2023. Il serait accusé d'avoir vendu le bétail familial à l'insu de sa femme.

8- Dix-sept commissionnaires arrêtés en commune Gashikanwa, province Ngozi

En date du 18 octobre 2023, au marché de bétail de Vwegwa, commune Gashikanwa, province Ngozi, 17 commissionnaires ont été arrêtés par des policiers et des agents du SNR. Ils ont été conduits au cachot de police de Gashikanwa et ont été auditionnés par Mamert Manirambona, OPJ de Gashikanwa. Théophile Nibizi, Administrateur de cette commune, a indiqué que leur dossier judiciaire allait être confectionné pour être transmis au parquet.

9- Un enfant arrêté en commune Mbuye, province Muramvya

En date du 18 octobre 2023 vers 14 heures, sur la colline Janga, commune Mbuye, province Muramvya, Kenny Uwineza âgé de 15 ans, élève en 9ème année, a été arrêté par Christian Nahayo et Joachim Ndayisenga, tous membres de la milice Imbonerakure au moment où il rentrait de l'école, le Lycée communal de Gasura. Selon des sources sur place, il a été conduit au cachot de la police à Mbuye sous l'accusation d'avoir volé 2 lapins, la veille. Selon des proches de la famille, l'enfant ne les a pas volés mais il a été simplement victime d'une mésentente entre son père, membre du parti CNL et ces Imbonerakure. Ces derniers voulaient le faire adhérer contre son gré à leur parti mais sans succès.

10- Un homme arrêté en commune Giharo, province Rutana

En date du 20 octobre 2023, Jonathan Sinzumunsi, militant du parti CNL, a été arrêté par un chef des Imbonerakure dans une buvette située sur la colline, zone et commune Giharo de la province Rutana et l'a conduit directement au cachot de cette commune. Selon des sources locales, la victime était avec son ami prénommé Elysée, lui aussi membre du CNL, dans une buvette appartenant au chef des Imbonerakure. La victime a été accusée d'avoir cassé une bouteille vide de la bière.

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues

1- Un membre du parti CNL enlevé en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 17 octobre 2023 vers 11 heures, tout près du marché de Ruziba, au quartier Nyabugete, Commune Muha, province Bujumbura Mairie, Christophe Ndayishimiye, âgé de 41 ans, membre du parti CNL, pêcheur, résidant à Ruziba, a été enlevé par des gens en tenue civile armés de pistolets. Selon des sources sur place, Christophe se dirigeait vers le marché de Ruziba pour acheter des vivres. Il a été embarqué en direction de la Mairie de Bujumbura à bord d'une camionnette aux vitres teintées sans numéro d'immatriculation. Sa famille l'a cherché dans tous les cachots de la Mairie de Bujumbura sans succès.

2- Un membre du parti CNL enlevé en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 27 octobre 2023 vers 18 heures, à la 12ème avenue, sur la colline et zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Jérôme Ndikuriyo, originaire de la province Gitega, boucher, membre du parti CNL, a été enlevé et conduit, à bord d'un véhicule pick-up de la police par le prénommé Marc, commissaire communale de la police de Gihanga. Selon des sources sur place, ce commissaire l'a conduit dans un endroit inconnu. Selon les mêmes sources, des proches de Jérôme l'ont cherché à la brigade de Gihanga sans succès.

3- Un membre du parti CNL enlevé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 15 octobre 2023, sur la colline Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Protais Nzindabaha, membre du parti CNL, travaillant dans l'étable des vaches à Rubirizi, originaire de la zone Kizuka, commune et province Rumonge a été arrêté par Alexis Ndayikengurukiye alias Nkoroka, agent du SNR. Selon des sources sur place, Protais a été embarqué dans un véhicule vers le bureau du SNR à Bujumbura tout près de la cathédrale Régina Mundi. En date du 28 octobre 2023, il a été sorti de ce bureau du SNR avec 2 autres personnes non identifiées par cet agent du SNR et embarqué dans un véhicule ; lequel véhicule a pris la direction de la province Cibitoke.

II.3.3. Des cas d'exécution extrajudiciaire

1- Un cas d'exécution extrajudiciaire en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 11 octobre 2023, sur la colline Biniganyi, commune Nyanza-lac, province Makamba, un homme non identifié a été tué par 3 membres de la milice Imbonerakure dont Alexis Bayubahe, secrétaire de cette milice en zone Kazirabageni et Rémy Harerimana, chef de colline Biniganyi. Selon des sources sur place, cet homme a été attrapé dans un champ de manioc sur cette colline où il a été tabassé et laissé en état d'agonie. Par après, cette victime a été évacuée vers le centre de santé Kazirabageni où elle a succombé aux coups et blessures reçus. Les 3 présumés auteurs ont été arrêtés mais ils ont été libérés le même jour suite à un ordre d'une autorité dont le nom n'a pas été dévoilé. Le corps de la victime a été conduit à la morgue de l'hôpital Nyanza-lac.

Bref et sans être exhaustif, au moins 393 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 3 personnes ont été enlevées et/ou portées disparues et 1 personne a été victime d'exécution extrajudiciaire au cours du mois d'Octobre 2023.

II.4. DU CONTEXTE SOCIAL

1- La hausse répétitive du prix du carburant

En date du 9 octobre 2023, le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines a revu à la hausse le prix de l'essence, du gasoil et du pétrole. Le prix de l'essence est désormais passé de 4.450 à 4.550 FBU. Celui du gasoil est passé de 4.250 à 4.395 FBU tandis que le pétrole a été fixé à 4.150 FBU alors qu'il était à 4.135 FBU. Ibrahim Uwizeye, Ministre ayant l'Energie dans ses attributions a expliqué que cette hausse a été dictée par la flambée des prix du baril au marché international. Quelques jours avant cette décision, le Premier Ministre, Lieutenant Général de Police Gervais Ndirakobuca avait déclaré que chaque fois que le prix augmente sur le marché international, le Burundi devra revoir à la hausse le prix du carburant. Il est à constater qu'au Burundi, les prix du carburant sont revus à la hausse sous prétexte qu'il y a une hausse du prix du baril mais que ce dernier n'est pas revu à la baisse en cas de réduction. Précisons que la récente mesure de hausse des prix de carburant avait été prise en date du 11 septembre 2023. Cela étant, cette mesure de hausse des prix du carburant est intervenue dans moins d'un mois.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois d'octobre 2023, des cas de personnes tuées n'ont cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante. Ainsi, au fil des jours, des vies humaines

disparaissent sans que des enquêtes soient menées en vue d'identifier les auteurs des forfaits afin qu'ils soient traduits en justice et punies conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR. D'après la population, ces personnes sont tuées et les cadavres sont transportés pour être jetés loin des lieux où ils peuvent être identifiés et cela, pour brouiller les enquêtes.

Voici les quelques cas qu'il faut signaler :

1- Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Kigamba, province Cankuzo

En date du 30 septembre 2023, vers 13 heures, dans un marais, sur la sous-colline Rununga, colline Humure, commise Kigamba, province Cankuzo, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé. Selon des sources sur place, Jeannette Niragira, âgée de 23 ans, célibataire, cultivatrice, était enceinte et avait caché sa grossesse à ses parents. Elle a mis au monde à la maison, à l'absence de ses parents et a étranglé le bébé avant de le jeter dans une petite rivière séparant la colline Rusagara et Humure de la même commune. La présumée auteure a été arrêtée sur la colline Kibungo, commune Kigamba et a été conduite au cachot du commissariat provincial de police à Cankuzo.

2- Un détenu mort au cachot du SNR à Cibitoke

En date du 3 octobre 2023, au cachot du SNR à Cibitoke, Oscar Ndabigenge alias Matwi, ancien combattant du groupe armé du CNDD-FDD, résidant sur la colline Kibande, commune Mabayi, province Cibitoke est mort suite aux coups de bâtons lui infligés par des agents du SNR sur l'ordre de leur responsable provincial, Ahmed Nabil Sindayigaya. Selon des sources sur place, la victime avait été arrêtée avec d'autres personnes au mois d'août 2023 par des agents du SNR. Selon les mêmes sources, il avait été accusé d'avoir assassiné Isidore Niyongabo, responsable communal des Imbonerakure, d'avoir ravitaillé des rebelles parlant la langue Kinyarwanda et du trafic d'or dans la réserve naturelle de la Kibira. Le cadavre de la victime a été conduit à la morgue de l'hôpital Cibitoke.

3- Une personne tuée en commune Bugabira, province Kirundo

En date du 8 octobre 2023, sur la colline Kigina, dans le lac Cohoha, commune Bugabira, province Kinmudo, Thierry Murwaneza, âgé de 15 ans, élève en classe de 5^{ème} année à l'ECOFO Ruhehe, a été tué noyé par Pascal Karangwa résidant sur la colline Ceru, pêcheur. Selon des sources sur place, Thierry était allé puiser de l'eau comme d'habitude et a été appelé par Pascal pour le rejoindre à quelques 200 mètres du bord du lac afin qu'il lui donne des poissons. Quand Thierry allait prendre ces poissons chez Pascal, il est tombé dans l'eau et s'est noyé car Pascal a coupé des cordes que Thierry utilisait. En date du 9 octobre 2023, le cadavre de Thierry a été retrouvé au bord du lac Cohoha tandis que le présumé auteur avait pris le large. Signalons que la mère de Thierry, Claudine Nyinawumuntu était mariée à Apollinaire qui était parti avec Pascal dans la rébellion du PALIPE HUTU-FNL. Dès le retour d'Apollinaire, en 2007, il avait trouvé sa femme avec Thierry qui venait de naître suite aux relations extraconjugales et ils ont divorcé. Apollinaire avait, à ce moment, juré de se venger contre la mère de Thierry.

4- Un veilleur tué en commune Gisuru, province Ruyigi

En date du 8 octobre 2023 vers 14 heures, sur la colline Ntende, commune Gisuru, province Ruyigi, Laurent Buswiswi alias Cotsi, âgé de 60 ans, membre du parti CNDD-FDD, veilleur sur cette colline, a été tué sur son lieu de travail. Selon des sources sur place, son employeur, Alfred Nibaruta âgé d'une quarantaine d'années, pasteur de l'Eglise Pentecôte, ex-Recteur de l'Université privée de Nyamutobo l'a giflé avant de quitter les lieux et d'autres travailleurs l'ont battu jusqu'à la mort. Alfred l'a accusé de lui avoir volé. Ce pasteur et son coauteur, Firmin Nduwayo ont été arrêtés par la police. Dans un procès de flagrance, Pasteur Alfred a été condamné à une peine de servitude pénale de 10 ans et une amende de 100.000 FBU tandis que Firmin a été condamné à une peine de servitude pénale de 6 mois et une amende de 100.000 FBU.

5- Un malade mental tué en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 9 octobre 2023, un malade mental non identifié dans la localité de la colline Biringanyi a été violemment battu par des Imbonerakure qui l'ont surpris dans un champ de manioc sur la colline Biringanyi de la commune Nyanza-lac en province Makamba. Selon des sources locales, il a succombé à ses blessures quelques heures après au centre de santé de Kazirabageni où il a été évacué dans un état critique. Selon les mêmes sources, le chef de cette colline, Rémy Harerimana et 3 Imbonerakure dont un certain Alexis Bayubahe ont été arrêtés le lendemain parce qu'ils sont soupçonnés d'avoir tué la victime. Paradoxalement, tous les quatre ont été libérés le 11 octobre 2023 sans enquête.

6- Un corps sans vie d'une fille retrouvé en commune et province Bubanza

En date du 13 octobre 2023, dans la rivière Kidahwe séparant les collines Buhororo I et Shari I, zone, commune et province Bubanza, un corps sans vie d'Emelyne Nihimbazwe, âgée de 19 ans, élève en classe de 8^{ème} année, native de la sous-colline Mugongo, colline Buhororo I, a été retrouvé dans cette rivière. Selon des sources sur place, Emelyne Nihimbazwe avait quitté son domicile, la veille, vers 17 heures, vêtue d'une jupe noire au-dessus de laquelle elle avait mis un pagne. Selon les mêmes sources, à son départ, elle n'a pas précisé sa destination. Les mêmes sources ont indiqué que ses habits étaient déchirés ce qui fait penser que la victime a été violée avant d'être tuée étranglée à l'aide de son pagne. Selon les mêmes sources, 7 hommes dont un de ses amis ont été arrêtés par la police et conduits au cachot de la police à Bubanza pour des raisons d'enquête. Le cadavre de la victime a été transporté à la morgue de l'hôpital de Mpanda.

7- Un enfant de la composante sociale Twa tué en commune Ndava, province Mwaro

En date du 13 octobre 2023, sur la colline Rango, commune Ndava, province Mwaro, Alfred Ntirampeba, âgé de 13 ans, de la composante sociale Twa, a été tué et jeté dans la rivière Kaniga passant entre les collines Gatsinga et Bugera de la même commune par Bertrand Ndayizeye et Eric Maniratanga de la colline Gatinga. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir volé de pommes de terre dans le marais de cette rivière. Selon les mêmes sources, Bertrand Ndayizeye, Eric Maniratanga et 3 compagnons de la victime, les prénommés Ruben, Arcade et Vianney, tous de la composante sociale Twa ont été arrêtés par des membres du comité mixte de sécurité dirigés par des chefs des collines Gatsinda et Rango, respectivement Rose Nindorera et le prénommé Bernard. Ils ont été remis à l'OPJ Désiré Mpawenimana du Commissariat communal de Ndava.

8- Un homme tué en commune Matana, province Bururi

En date de 14 octobre 2023, vers 20 heures, sur la colline Sakinyonga, commune Matana, province Bururi, Protai Niyongabo a été tué par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, Protai Niyongabo et sa femme rentraient à la maison quand ils sont tombés dans une embuscade tendue par des malfaiteurs non identifiés. Ces derniers ont tabassé Protai jusqu'à mourir mais sa femme a pu fuir. Selon les mêmes sources, Emmanuel Nzambimana, Hypax Ndayitwayeko, Concorde

Gateretse, Innocent Nsabimana et les prénommés Thierry et Simon ont été appréhendés et conduits au cachot de la police de Matana.

9- Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Mubimbi, province Bujumbura rural

En date du 16 octobre 2023 vers 9 heures, sur la colline Burenza, commune Mubimbi, province Bujumbura Rural, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé au bord de la rivière Kabumba passant dans cette localité. Selon des sources sur place, ce corps avait été enterré par sa mère, Aline Itungabose, âgée de 23 ans, résidant sur la même colline. Selon les mêmes sources, Aline a par la suite pris fuite.

10- Une personne tuée en commune et province Kayanza

En date du 17 octobre 2023 vers 20 heures, sur la colline Ryirengeye, commune et province Kayanza, Innocent Minani a été tué à l'aide d'un gros caillou par son frère Macaire Nyandwi âgé de 23 ans. Selon des sources sur place, Minani a été accusé de couper et manger un régime de banane déjà vendu par Macaire Nyandwi à Serges Manirakiza, leur voisin, avant que l'acheteur ne vienne le récupérer. Selon les mêmes sources, la maison a été fermée pendant 2 jours avant la découverte du corps en état de décomposition par des voisins qui ont défoncé la porte. Les mêmes sources ont indiqué que ce sont des volontaires de la Croix Rouge qui l'ont enterré. Le présumé auteur a été arrêté, en date du 19 octobre 2023. Dans un procès de flagrance du 30 octobre 2023, le TGI Kayanza a condamné Macaire Nyandwi à une peine de servitude pénale de 20 ans de prison ferme.

11- Deux corps sans vie retrouvés en commune Murwi, province Cibitoke

En date du 18 octobre 2023 vers 9 heures, sur la colline et zone Buzirasazi, commune Murwi, province Cibitoke, 2 corps sans vie ont été retrouvés par des cultivateurs qui se rendaient aux champs. Selon des sources sur place, ces corps étaient attachés à un arbre et un de ces corps était celui de Charles Nteziyuruva, âgé de 48 ans, membre du parti CNDD-FDD, originaire de la colline Ngara, commune et province Bubanza. Il était venu rendre visite à une parenté vivant sur cette colline. Selon les mêmes sources, ces cultivateurs ont alerté des militaires d'une position proche de la même localité et ces derniers ont interdit l'accès à cet endroit à toute personne. Les victimes présentaient des blessures de couteaux partout sur leurs corps. L'administrateur de Murwi a ordonné aux Imbonerakure d'enterrer ces 2 corps tout près de la rivière Gitenge. En date du 15 octobre 2023, Charles Nteziyuruva avait été aperçu en train de partager de la bière locale avec des gens, dans un bistrot se trouvant sur la colline Buzirasazi.

12- Une personne tuée en commune et province Rumonge

En date du 22 octobre 2023 vers 22 heures, sur la colline Gihwanya, commune et province Rumonge, Ramazani Nzoyisaba âgé de 32 ans a été tué à coups de pierres au niveau de la tête par Armand Ruberintwari et Pascal Ntaconzoba. Selon des sources sur place, Ramazani Nzoyisaba s'est disputé avec Joselyne Muhimpundu et les 2 hommes sont intervenus pour arrêter la bagarre. Selon les mêmes sources, Ramazani Nzoyisaba a été conduit à l'hôpital de Rumonge où il a succombé à ses blessures quelques heures après. Signalons que ces auteurs et la victime étaient tous des prisonniers déjà condamnés mais qui attendaient la liberté définitive. En date du 24 octobre 2023, le TGI Rumonge a jugé cette affaire et a condamné Armand Ruberintwari à 5 ans de servitude pénale et une amende de 50.000.000 FBU, Pascal Ntaconzoba à une année de servitude pénale et à une amende de 10.000.000 FBU tandis que la femme libre a été acquittée.

13- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 23 octobre vers 9 heures, sur la colline Kiranda, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, un corps sans vie d'une femme prénommée Immaculée, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 27 ans, mariée et mère de 3 enfants, résidant sur la colline et zone Rugazi de la même commune, a

été retrouvé dans un boisement communal communément appelé Gamba, non loin du chemin de passage des piétons. Selon des sources sur place, cette femme était disparue en date du 19 octobre 2023 quand elle était allée cultiver. La famille avait cherché partout sans succès. Selon les mêmes sources, le corps de la victime présentait des cicatrices au niveau du cou, sur la tête et, à côté de ce corps, il y avait une fourche. Ce corps sans vie a été évacué par les membres de sa famille et a été enterré sur la colline d'origine.

14- Un corps d'un nouveau-né retrouvé en commune Kayokwe, province Mwaro

En date du 27 octobre 2023, à l'hôpital du district sanitaire de Kibumbu, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans la poubelle se trouvant dans les enceintes de cet hôpital. Selon des sources sur place, Josiane Nibizi, âgée de 19 ans, originaire de la colline Bisha, zone Makamba, commune Rusaka, province Mwaro a tué son bébé après l'avoir mis au monde. A ce moment, elle gardait sa mère alitée dans cet hôpital. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été alité sous surveillance de la police. Le cadavre du bébé a été enterré le même jour par les membres de sa famille au cimetière de Kibumbu.

15- Une personne tuée en commune et province Cankuzo

Dans la nuit du 28 au 29 octobre 2023, sur la colline, commune et province Cankuzo, Magnifique Irankunda alias Yoya âgé de 18 ans, élève en 1^{ère} langues au Lycée communal de Cankuzo, en même temps conducteur de taxi vélo, a été tué, au cours de son sommeil, à l'aide d'une machette au niveau de la tête et des coups de poignards au niveau de la poitrine et de la gorge puis son corps a été jeté devant l'entrée de la maison familiale par sa mère Jacqueline Kanyange, âgée de 49 ans, commerçante ambulante, en collaboration avec son fils Don de Dieu Hagabimana. Selon des sources sur place, Magnifique a été accusé d'empêcher sa mère de vendre des parcelles et le vélo laissés par son père. Don de Dieu a montré à la police où il a caché le couteau utilisé pour tuer Magnifique. Selon les mêmes sources, Chantal Irakoze, administrateur de la commune Cankuzo est arrivée sur les lieux pour voir ce qui s'était passé et le véhicule communal a été utilisé pour conduire le cadavre à la morgue de l'hôpital Cankuzo. Don de Dieu, quant à lui, a été conduit au commissariat provincial de police et sa mère au cachot du parquet de Cankuzo. En date du 30 octobre 2023, le TGI de Cankuzo a condamné Jacqueline Kanyange et Don de Dieu hagabimana à une peine de prison à perpétuité.

16- Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune et province Gitega

En date du 29 octobre 2023, au quartier Magarama, commune et province Gitega, un corps sans vie d'un homme surnommé Cewusi, âgé d'une cinquantaine d'années, a été retrouvé au bord de la route macadamisée qui passe dans ce quartier. Selon des sources sur place, la victime ne présentait aucune blessure et n'avait pas de pièces d'identité.

17- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Cankuzo

En date du 29 octobre 2023, sur la colline Nyamusenga, zone, commune et province Cankuzo, un corps sans vie de Pascal Barangenda, âgé d'une soixantaine d'années a été retrouvé par sa femme suspendu sur une charpente de la maison à l'aide d'une corde. Selon des sources sur place, Vénantie Mabone, sa femme et sa fille qui étaient à l'intérieur de la maison ont été arrêtées par Ferdinand Bazikwankana, procureur de la République en province Cankuzo et détenues au cachot du parquet de Cankuzo pour enquête. Le cadavre a été directement conduit à la morgue par des administratifs à la base. L'enterrement a eu lieu sur la colline Mugenda, en date du 31 octobre 2023 vers le soir, par l'administration communale et les voisins du défunt.

Bref et sans être exhaustif, au moins 17 personnes ont été tuées et 39 autres ont été blessées au cours du mois d'Octobre 2023

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs Provinces	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Bururi	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Cankuzo	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Cibitoke	0	0	1	0	0	15	0	0	2	0	3	15
Gitega	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Karuzi	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1	2
Kayanza	0	0	0	0	1	8	0	0	0	0	1	8
Kirundo	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Makamba	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Muramvya	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Muyinga	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mwaro	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0
Ngozi	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Rumonge	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	1	2
Rutana	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Ruyigi	0	0	0	0	1	4	0	0	0	0	1	4
Totaux	0	0	1	0	9	38	0	0	7	1	17	39

IV. DES CAS DE VSBG

Au Burundi, la loi qui réprime les VSBG en général et le viol en particulier a été promulguée depuis 2016 mais ses résultats ne sont pas palpables malgré la sensibilisation qui se fait ici et là à travers tout le pays. Ainsi, des enfants, des femmes et même des hommes continuent à subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives et policières qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime alors que cela est puni par la même loi. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude. Ce qui limite le nombre de cas de VSBG dont les auteurs sont traduits en justice et qui sont portés à la connaissance des observateurs des droits humains. Ainsi, au cours du mois d'octobre 2023, 18 cas de victimes de VSBG ont été identifiés.

Ces cas sont présentés ci – dessous :

1- Une femme battue en commune et province Ruyigi

En date du 1^{er} octobre 2023, au quartier Sanzu III, commune et province Ruyigi, Espérance Kamikazi, enseignante au Lycée Communal de Rang, a été tabassée et blessée au niveau de la tête par son mari, Mélchiade, enseignant au Lycée d'Excellence de Rusengo. Selon des sources sur place, le mobile était le repas qu'il devrait prendre à midi mais qu'il a trouvé mangé par ses enfants, vers 17 heures. Selon

les mêmes sources, Mélchiade a été conduit au cachot de la police en date de 2 octobre 2023 avant d'être libéré en date du 4 octobre 2023.

2- Une fille violée en commune Bukemba, province Rutana

En date du 2 octobre 2023 vers 17 heures, sur la colline Gihofi, commune Bukemba, province Rutana, B.V. âgée de 16 ans, élève à l'ECOFO Gihofi en classe de 7^{ème} année, a été violée par Ervin Igirukwishaka, âgé de 33 ans, coiffeur résidant à Gacaca, dans la même commune. Selon des sources sur place, la jeune fille rentrait de l'école lorsqu'elle a rencontré Ervin. Ce dernier l'a proposé de lui rendre visite, puis l'a gardée chez lui. Les parents de la fille l'ont cherchée et l'ont trouvée chez Ervin, en date du 19 octobre 2023. Ces derniers ont alerté la police et celle-ci a arrêté le présumé auteur et l'a conduit au cachot du poste de police de Gihofi.

3- Une fille violée en commune Gihogazi, province Karuzi

En date du 3 octobre 2023, vers 8 heures, sur la colline et zone Rusamaza, commune Gihogazi, province Karuzi, I.I., âgé de 10 ans, a été violée par son demi-frère, Benoît Niyongabo, membre du parti CNDD- FDD, âgé de 32 ans. Selon des sources sur place, le père de la fille était malade et a envoyé cette dernière pour chercher du médicament chez son fils, Benoît. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a trompé la fillette en lui disant que le médicament se trouvait dans sa chambre et qu'elle devait le prendre elle-même. La fillette est entrée dans la chambre mais Benoît l'a suivie et l'a violée sur son lit. Elle est rentrée en pleurant et a révélé les faits à ses parents. Elle a directement été conduite à l'hôpital de Mutoyi pour des soins médicaux. Le présumé auteur a été arrêté par la police et a été conduit au cachot de la commune Gihogazi avant d'être transféré au cachot du commissariat provincial de Karuzi.

4- Une fillette violée en commune et province Rumonge

En date du 3 octobre 2023, sur la colline Mutambara, commune et province Rumonge, L.I., âgée de 5 ans, a été violée par Ramazani Assani, âgé de 15 ans. Selon des sources sur place, ce dernier l'a trouvée devant l'enclos du domicile familial puis lui a dit qu'il allait l'amuser sur son vélo qu'il conduisait. La fillette a accepté et a été conduite dans un buisson des environs où il l'a violée. Elle a été évacuée vers le centre Humura. Le présumé auteur, quant à lui, a été arrêté et conduit au cachot communal de police de Rumonge.

5- Une fillette violée en commune Rutovu, province Bururi

En date du 5 octobre 2023, sur la colline Kagimbu, commune Rutovu, province Bururi, C. M., âgée de 10 ans, élève en classe de 6^{ème} année à l'ECOFO Kagimbu, a été violée par Jules Bizoza, âgé de 26 ans, travailleur domestique de la famille voisine de la victime. Selon des sources sur place, la victime venait de l'école quand elle a rencontré le présumé auteur qui l'a conduite par force dans une brousse où il l'a violée. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a pris fuite après l'acte tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Rutovu pour des soins médicaux.

6- Une double tentative de viol en commune Muruta, province Kayanza

En date du 7 octobre 2023 vers 1 heure du matin, sur la colline Rwegura, commune Muruta, province Kayanza, N.N âgée de 16 ans et N.M. âgée de 18 ans ont failli être violées par leur père, Léopold Sinibagiye, âgé de 48 ans lorsque sa femme était alitée à l'hôpital de Kayanza. Selon des sources sur place, cette nuit-là, leur père avait obligé ses filles de ne pas fermer la porte de leur chambre en leur

disant qu'il voulait installer une lampe dans cette chambre. Léopold est entré dans ladite chambre quand ses filles étaient endormies. Il a commencé à déshabiller la cadette mais l'ainée s'est réveillée directement en criant et les voisins sont intervenus. Selon les mêmes sources, Léopold a été arrêté et conduit au cachot de la police de Rwegura avant d'être transféré, le matin, au cahot du commissariat de police de Kayanza.

7- Une tentative de viol en commune Nyabitsinda, province Ruyigi

En date du 10 octobre 2023 vers 18 heures, dans un boisement appartenant à l'Eglise Méthodiste Unie, sur la colline Ndago, commune Nyabitsinda, province Ruyigi, A.N. âgée de 17 ans, a été attaquée par Eric Niyomukiza, célibataire âgé de 20 ans quand elle venait du marché de Ndago. Selon des sources sur place, Eric Niyomukiza a pris la jeune fille par force, a déchiré ses habits dont son sous-vêtement. La victime a crié au secours et les habitants de la localité sont venus à toute vitesse pour intervenir mais Eric avait déjà pris fuite. Il a finalement été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de Nyabitsinda par le comité mixte de sécurité en collaboration avec l'administration locale. Toutefois, Eric Niyomukiza a été relaxé après quelques jours.

8- Une femme blessée en commune et province Muramvya

En date du 11 octobre 2023, vers 19 heures, sur la colline Ruhinga, commune et province Muramvya, Calinie Niyakire, âgée de 22 ans, a été battue et blessée par son mari, Berchimans Bigirimana, âgé de 34 ans, au niveau de la tête à l'aide d'une manche d'une houe. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'entretenir des relations extra-conjugales avec Vianney Karikurubu, militaire de la brigade de Bugarama. Selon les mêmes sources, la victime a été immédiatement renvoyée chez ses parents sur la colline Mubira, commune Muramvya. Signalons que ce couple a seulement un enfant âgé de 8 mois.

9- Une fillette violée en commune et province Rumonge

En date du 12 octobre 2023, sur la colline Rukinga, commune et province Rumonge, E.T., âgée de 11 ans, a été violée par Mames Katihahwa, âgé de 26 ans, résidant sur la colline Mutambara. Selon des sources sur place, le présumé auteur était venu dans cette famille comme un prêcheur de la parole de Dieu et a isolé l'enfant sous prétexte qu'il voulait prier pour elle alors qu'il voulait la violer. A la suite des cris de l'enfant, le père est allé voir ce qui se passait et a trouvé Mames Katihahwa en train de la violer. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police tandis que la victime a été directement conduite au centre Humura pour la prise en charge médicale.

10- Une fille violée en commune Bwambarangwe, province Kirundo

En date du 12 octobre 2023, sur la colline Minyango, zone Buhoro, commune Bwambarangwe, province Kirundo, C.N. âgée de 15 ans, élève à l'ECOFO Buhoro, a été violée par Audace Coyitungiye, âgé de 23 ans. Selon des sources sur place, il lui avait promis de l'argent après mais la mère de la victime les a surpris. Selon les mêmes sources, la fillette a été conduite à l'hôpital de Mukenke pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté et placé en garde à vue à une position de police de la commune Bwambarangwe. Le père de la victime a également été arrêté avec comme chef d'accusation, la tentative de règlement à l'amiable de cette affaire.

11- Une femme blessée en commune Bugendana, province Gitega

En date du 17 octobre 2023 vers 23 heures, sur la sous-colline Nyakigati, colline Bitare, commune Bugendana, province Gitega, Judith Bigirimana âgée de 31 ans, a été blessée à coups de machette par

son mari, Clément Nibitanga, âgé de 36 ans. Selon des sources sur place, ce dernier a battu sa femme et cette dernière a crié ; ce qui a poussé les voisins à appeler la police après avoir essayé de s'introduire dans la maison pour secourir la femme mais en vain car toutes les portes étaient fermées. Accompagnés par 3 policiers, le commissaire communal et l'OPJ sont arrivés sur les lieux au moment où Clément battait sa femme. Selon les mêmes sources, Clément a été arrêté avec, dans sa main, une machette mouillée de sang. Au même moment, la femme de Clément a été évacuée vers le CDS Bugendana pour bénéficier des soins médicaux avant d'être transférée, la même nuit, à l'hôpital Mutoyi du district sanitaire de Mutaho à bord d'une ambulance. Evariste Hakizimana, chef de colline Bitare a indiqué que cette femme allait être tuée n'eût été l'intervention des policiers.

12- Une femme et sa fille battues en commune Butaganzwa, province Ruyigi

En date du 23 octobre 2023 vers 10 heures, sur la colline Titi, commune Butaganzwa, province Ruyigi, Sandrine Habarugira et sa mère Evelyne Ndayiragije ont été battues, à coups de poings et de bâtons par Bosco Manirakiza, chef de famille. Selon des sources sur place, les visages des victimes ont été défigurés. Elles ont été transportées au CDS de la localité pour subir des soins médicaux. Selon les mêmes sources, Bosco voulait vendre un terrain mais sa femme et les enfants s'y étaient opposés.

13- Une fille violée en commune et province Ngozi

En date du 23 octobre 2023 vers 15 heures, au quartier Kinyami, zone, commune et province Ngozi, S.G. âgée de 16 ans a été violée par Désiré Hakizimana, membre du parti CNDD-FDD, agent de BPEAE, marié et père de 2 enfants. Selon des sources sur place, le présumé auteur a appelé la jeune fille dans sa chambre en lui disant de l'aider à faire quelque chose et l'a violée pendant qu'ils étaient seuls dans la chambre. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours et elle est sortie de la chambre en pleurant. Des voisins sont intervenus et ont appelé, par téléphone, la femme du présumé auteur et cette dernière a appelé la police. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la PJ de Ngozi. Quant à la victime, elle a été conduite à l'hôpital de Ngozi pour des soins médicaux.

14- Deux filles violées en commune et province Kayanza

En date du 24 octobre 2023, sur la colline Musave, commune et province Kayanza, K.A.J. âgée de 9 ans et I.E. âgée de 8 ans ont été violées par Zéphirin Nijimbere âgé de 16 ans, berger des vaches du père de ces 2 fillettes. Selon des sources sur place, la mère de ces fillettes a surpris zéphirin en train de violer I.A. dans la cuisine et a appelé Cyprien Ninziza, administratif local pour constater les faits. L'autre fillette K.A.J. a avoué qu'elle aussi, a été violée par le même garçon, la veille, dans le même endroit. Selon les mêmes sources, les autorités collinaires ont arrêté et conduit zéphirin au cachot du commissariat de police à Kayanza tandis que les victimes ont été conduites à l'hôpital de Kayanza pour des soins de santé.

15- Un garçon violé en commune et province Bubanza

En date du 27 octobre 2023, dans un hôtel-bar appelé communément « New Star » se trouvant au chef-lieu de la province Bubanza, Jean Fleury Ntawugayirimana, âgé de 21 ans a été violé par le Gérant de cet hôtel prénommé Eric. Selon la victime, il était venu pour prendre une bière et une brochette. Au moment des échanges entre le client et le gérant, ce dernier a profité de la distraction de son client pour mettre de la drogue dans sa bière. Quelques minutes après, le client aurait perdu connaissance et le Gérant en a profité pour le violer après l'avoir conduit dans sa chambre. Surpris par la présence des spermatozoïdes dans son anus, Jean Fleury s'est vite dirigé à la police pour le signaler et à l'hôpital de Bubanza

pour consultation par un médecin. La victime a immédiatement eu des médicaments pour la prévention contre le VIH/SIDA et les IST. La police a alors arrêté le gérant de l'hôtel et le dossier a continué son cours.

V. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENT CRUELS, INHUMAINS ET DEGRADANTS

1- Quinze élèves dont 9 filles tabassés en commune Mugina, province Cibitoke

En date du 3 octobre 2023, vers 15 heures, à l'ECOFO Buseruko I, commune Mugina, province Cibitoke, Emmanuel Ihabose, enseignant à cette école, a tabassé Sonia Nizigiyimana, âgée de 15 ans, Faïda Niyonsaba, âgée de 16 ans, Glentine Igiraneza, âgée de 17 ans, Kelly Ngiriyeneza, âgée de 15 ans, Amy Noëlla Manirakiza, âgée de 13 ans, Adelphine Nijimbere, âgée de 15 ans, Venuste Irakoze, âgé de 13 ans, Milliamu Igiraneza, âgée de 14 ans, Tumaini Kwizerimana, âgée de 15 ans, Cynthia Niyokwizera, âgée de 13 ans, Ombeni Coroka, âgé de 14 ans, Falienne Igirimbabazi, âgée de 14 ans, Fiston Niyonyishu, âgé de 15 ans, Léonce Niyongabo, âgé de 11 ans et Lewis Nkurikiye, âgé de 13 ans, tous écoliers de la classe de 6ème année. Selon des sources sur place, ces élèves ont été tabassés pour dérangement en classe. Chaque écolier a été battu et a reçu 10 coups de bâtons de bambous. Les traces de ces bâtons sont restées visibles sur leurs corps tandis que Sonia Nizigiyimana a été blessée au niveau des jambes. Selon les mêmes sources, Emmanuel Ihabose, a été arrêté en date du 5 octobre 2023 par la police et a été conduit au cachot du commissariat communal de Mugina.

2- Un enfant brûlé en commune et province Kayanza

En date du 13 octobre 2023, sur la colline Nyabihanga, commune et province Kayanza, Yves Irakoze âgé de 13 ans, élève en 3^{ème} année à l'ECOFO Cukiro a été brûlé au niveau des doigts par son père. Selon des sources sur place, l'enfant a été accusé de rentrer tard le soir alors qu'il était passé voir sa mère hospitalisée au CDS. Son père a enfoncé les doigts de son enfant dans le feu. Selon les mêmes sources, en date du 16 octobre 2023, l'enseignant a constaté les brûlures sur les doigts de l'enfant et lui a demandé ce qui s'était passé. L'enfant a tout raconté à son enseignant. Ce dernier a alors alerté la police. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Kayanza.

3- Une femme torturée en commune et province Kayanza

En date du 26 octobre 2023 vers 17 heures, sur la colline Rwintare, commune et province Kayanza, Emmanuelle Nduwimana a été tabassée par Marie Goreth Nshimirimana, chef de colline et membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime était avec Gabriel, son mari, au bistrot qui se trouve dans cette localité. Selon les mêmes sources, Denis Muhebera, Imbonerakure a approché le couple et a touché sur les seins d'Emmanuelle sans son consentement. Gabriel a demandé pourquoi cet Imbonerakure touche les seins de sa femme et Denis a été giflé. Selon les mêmes sources, ce chef de colline est venu avec des Imbonerakure et ont commencé à tabasser Emmanuelle en l'accusant d'empêcher son mari de prendre part aux activités organisées par le parti CNDD-FDD. Gabriel a essayé de défendre sa femme sans succès. Défigurée, Emmanuelle a porté plainte auprès de l'administration, le lendemain.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

IV.1. Tableau de la situation carcérale au 31 Octobre 2023

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	200	520	198	12	277	33							2	2	260,00%
Bururi	250	485	309	23	139	14							3		134,00%
Gitega	400	1598	294	65	652	87							5	8	195,50%
Mpimba	800	4827	3097	242	1444	40							20	23	602,88%
Muramvya	100	865	313	12	501	43							9	3	869,00%
Muyinga	300	641	158	14	429	40							4		213,67%
Ngozi (F)	250	212		72		112		9		19			13	12	84,80%
Ngozi (H)	400	1739	633		1106										434,75%
Rumonge	800	1079	315	15	692	57							2	3	134,88%
Rutana	350	542	173	19	336	14							1	1	154,86%
Ruyigi	300	764	757	27	441	39							11	4	254,67%
CMCL Ruyigi	72	79					18		61						109,72%
CMCL Rumonge	72	77					27		50						106,54%
TOTAUX	4 294	13428	6247	501	6017	479	45	9	111	19	-	-	70	56	312,72%
			6247+501=6748				45+9=54		111+19=130				70+56=126		

La population pénitentiaire est de 13 428 détenus + 126 nourrissons = 13 554

Le total des prévenus est de 6 748 adultes + 54 mineurs = 6 802

Le total des condamnés est de 6 496 adultes + 130 mineurs = 6 626

IV.2. Analyse critique de la situation carcérale

Le monitoring des violations des droits des personnes détenues au cours du mois d'octobre 2023 complété par le tableau de la situation carcérale présentée ci-dessus montrent qu'au cours de ce mois, la surpopulation carcérale est restée alarmante dans la plupart des milieux carcéraux du pays et les effectifs des détenus ont continué à augmenter. Ce mois est donc caractérisé par une montée vertigineuse des effectifs de la population pénitentiaire par rapport aux mois précédents. Si nous prenons comme référence le mois de juin 2023, nous constatons que la courbe d'augmentation de la population pénitentiaire, de mois en mois, est très inquiétante. Rappelons que la capacité d'accueil reste constante depuis belle lurette puisque les infrastructures d'accueil n'ont jamais été aménagées pour les adapter à cette situation.

Le tableau ci-dessous le montre clairement :

Situation \ Mois	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Population pénitentiaire	12 000	11 956	12 309	12 933	13 554
Prévenus	5 524	5 650	5 795	6 350	6 802
Condamnés	6 382	6 212	6 418	6 478	6 626

En ce qui concerne les taux d'occupation dans les milieux carcéraux, 6 maisons restent toujours avec des taux très alarmants. Il s'agit des prisons de Muramvya, Mpimba, Ngozi Hommes, Bubanza, Ruyigi et Musinga avec respectivement : 869,00%, 602,88%, 434,75%, 260,00%, 254,67% et 213,67%. La prison de Gitega qui venait en troisième position a été suppléée par la prison de Bubanza. Cela s'explique par des mutations qui sont opérées à l'endroit des prisonniers. De plus, sur 11 maisons pénitentiaires et 2 centres de rééducation que compte le pays, seule la prison de Ngozi pour femmes est en dessous de 100% avec 84,80%. Même les centres de rééducation qui étaient en dessous de 100% ont déjà dépassé le cap. Cela montre encore une fois que la surpopulation dans les maisons carcérales est une triste réalité dans notre pays.

Même si ces statistiques sont alarmantes, l'administration pénitentiaire n'entrevoit pas de construire de nouvelles infrastructures d'accueil pour résoudre le problème de la promiscuité qui gangrène ces milieux carcéraux. Les conséquences en termes de violation des droits des prisonniers sont énormes.

Le gouvernement du Burundi en général et l'administration pénitentiaire en particulier devrait donc envisager des mesures de désengorgement de ces milieux carcéraux car il est clair que l'extension de ces structures d'accueil est devenue quasi impossible. Cela passerait par la relaxation des personnes qui ont été acquittées et celles qui ont déjà purgé leurs peines mais qui croupissent encore dans les prisons, le recours à la mesure de mise en liberté provisoire des détenus pour comparaitre tout en étant libres, la relaxation des prisonniers qui ont commis des infractions mineures ainsi que la lutte contre les arrestations arbitraires et les emprisonnements abusifs.

VII. CONCLUSION

A la fin du présent rapport, l'APRODH note avec beaucoup d'inquiétude et d'indignation que des cas de violations des droits de l'homme sont toujours monnaie courante au Burundi mais le gouvernement n'agit pas pour mener des enquêtes afin d'identifier les auteurs et les sanctionner conformément à la loi, ce qui ne décourage pas les auteurs. Dans ce silence complice, des cas de personnes tuées, d'arrestations arbitraires suivis de détentions illégales, de personnes enlevées et/ou portées disparues, de torture, de VSBG en général et de viol en particulier sont commis de jour comme de nuit dans un pays régi par des lois claires. Ainsi, au moins 17 personnes ont été tuées, 393 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 3 personnes ont été enlevées, 17 personnes ont été victimes des actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants et enfin, 18 personnes ont été victimes des VSBG.

En ce qui concerne la situation carcérale, toutes les maisons de détention de notre pays regorgent de prisonniers avec des effectifs alarmants ; donc une surpopulation et une promiscuité sans commune mesure. Ces maisons carcérales gonflent de détenus parce que d'innombrables personnes accusées d'infractions à caractère politique ne sont pas jugées. Même des personnes jugées après une longue période de détention illégale continuent à croupir dans les prisons alors que certaines ont été acquittées. Même celles qui sont relaxées sont de nouveau arrêtées quelques jours après par des Imbonerakure et/ou les agents du SNR qui ne sont jamais inquiétés.

Il est donc évident que la situation des droits de l'homme au Burundi se détériore au jour le jour. Face à cette situation, l'APRODH ne se lasse pas pour lancer des cris d'alarme. Ainsi, elle recommande ce qui suit :

• *Au gouvernement du Burundi*

- ✓ Prendre des mesures appropriées pour arrêter ces violations flagrantes des droits humains et sécuriser sa population,
- ✓ Mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi,
- ✓ Mettre un terme aux arrestations et détentions arbitraires en vue du désengorgement des établissements pénitentiaires,
- ✓ Consentir des efforts en vue du désengorgement des milieux carcéraux pour tenter de résoudre le problème de la surpopulation qui mine ces milieux et qui constitue une violation des droits des prisonniers.

• *Aux PTF*

- ✓ Soutenir du Burundi dans tous les domaines et surtout dans le système judiciaire et sécuritaire ;
- ✓ Appuyer les initiatives du Burundi en matière du maintien de la paix, de la sécurité et de la protection des droits de la personne humaine ;

• *A la population*

- ✓ Rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et ne pas céder aux manipulations politiciennes ;

- ✓ Suivre de près toutes les violations des droits humains et dénoncer les cas aux défenseurs des droits humains.